

École secondaire La Calypso

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**Le jeudi 25 septembre 2014 après
l'assemblée générale**

1. Ouverture de la réunion;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 10 juin 2014;
4. Élections (art. 60 L.I.P.):
 - 4.1 Présidence,
 - 4.2 Substitut à la présidence,
 - 4.3 Secrétaire d'assemblée;
5. Nomination de deux représentants de la communauté (art. 42,5 L.I.P.);
6. Date de la prochaine réunion;
7. Clôture de la réunion.

Article 64 : Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.